

Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition énergétique en centre-bourg

Moderniser l'habitabilité en centre-bourg



Maître d'ouvrage (raison sociale) :

Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Communes du projet :
62 communes accompagnées (60 % des communes du GAL)

Coût du projet

- Coût global de l'opération :
Coût réalisé de 3,1 M € de travaux
- Montant de la subvention LEADER :
Aide LEADER Velay de 598 000 €

Contact du maître d'ouvrage

Denis BERSOT, Directeur du SDE 43
sde-43@orange.fr
04.71.05.96.49

Présentation du projet :

L'éclairage public pèse pour 20 % dans le bilan énergétique global des communes de moins de 2 000 habitants et représente 50 % de leur consommation d'électricité. L'éclairage public constitue donc le deuxième plus gros poste de dépenses d'énergies après les bâtiments.

Afin d'agir efficacement sur ce levier d'économies, le Syndicat Départemental d'Energies propose aux communes adhérentes des travaux d'optimisation pour réduire d'au moins 30% la consommation annuelle liée à l'éclairage public. Par le biais de matériels plus performants (ampoules LED) et/ou des dispositifs d'extinction nocturne, ce sont 62 communes du Velay qui ont bénéficié d'aides LEADER afin de participer concrètement à la transition énergétique et écologique en centre-bourg.

L'impact de ce dispositif sur la transition écologique et énergétique en centre-bourg est considérable. Ces travaux ont permis de rénover plus de 2 800 points lumineux et d'économiser 262 tonnes équivalent pétrole par an.

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique en centre-bourg en investissant durablement dans les économies d'énergie.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ces investissements contribuent à améliorer l'habitabilité des centres-bourgs et à freiner la consommation de foncier.

Réalisations :

Ce projet a permis une économie d'énergies très importante à l'échelle du Pays du Velay, ce qui a un effet bénéfique sur l'émission de gaz à effet de serre.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Ce dispositif d'aide LEADER a permis de réduire le reste à charge pour les communes bénéficiaires. Ce système très incitatif a permis à de très petites communes de bénéficier de fonds européens, rapprochant l'Europe des citoyens situés en zone rurale.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Lourdeur des investissements
- **Atouts** : Gain immédiat sur la facture énergétique des communes

Transférabilité

- **Recommandations** : Avoir une bonne communication avec le Syndicat Départemental d'Energies pour orienter facilement les communes
- **Limites** : Effort d'investissement à prolonger pour renouveler le matériel de plus en plus performant